



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 43/2020

au Conseil communal

* * *

**Demande de crédit complémentaire
destiné à l'entretien, à la rénovation et à la
maintenance des bâtiments communaux
pour la législature 2016-2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Le 28 septembre 2017, le Conseil communal a accepté le Préavis municipal N° 13/2017 intitulé "Crédit destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021", accordant à la Municipalité un crédit de **Fr. 500'500.--** TTC.

2. REALITE A CE JOUR

Depuis la date du 28 septembre 2017, de nouvelles données sont apparues, nécessitant la réfection d'éléments touchant aux différents bâtiments communaux non prévus dans le Préavis municipal No 13/2017 et dont le coût des travaux engendre une dépense supplémentaire imprévisible par rapport au montant initialement accordé de **Fr. 255'000.--**TTC.

3. JUSTIFICATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour résumer cette situation, voici les éléments récapitulatifs qui ont influencé ces coûts supplémentaires :

- Suite aux diverses transformations de la salle à manger effectuées par le tenancier de l'Auberge communale de La Charrue, il apparaît nécessaire de modifier les installations de chauffage et de ventilation du Restaurant.
- Un remplacement des portes fenêtres et luminaires du bâtiment le "Four banal" s'avère nécessaire.

- Les anciennes vannes urinoirs de "La Villageoise" doivent être remplacées par des vannes automatiques.
- A la Maison de Commune, il est prévu de rénover les guichets des différents services qui deviennent inutilisables avec le temps. La moquette du Bureau Technique est usée, tâchée et abîmée, il devient nécessaire de la changer. Six Velux sont fissurés et doivent être remplacés. La porte de l'atelier des Services Industriels doit également être changée.
- Diverses réfections doivent être entreprises dans le Complexe de Prazqueron (cour supérieure, plinthes, WC et écoulement des gaines techniques) et la sonorisation de la salle polyvalente doit être réactualisée. La Municipalité va récupérer un espace de stockage supplémentaire, celui-ci doit subir quelques travaux d'aménagement. Une réfection de l'étanchéité des terrasses est nécessaire et l'écoulement des gaines techniques doit être réparé.
- L'accueil de l'APEMS au Collège du Rosset nécessite des travaux de peinture et de réfection des boiseries.
- Suite au changement du Collège des Esserpys en Centre de Vie Infantile, il faut réaménager les locaux et effectuer quelques travaux de rénovation. Il y a également lieu de remplacer les fenêtres de la salle de rythmique qui ne peuvent plus être ouvertes depuis quelques années, au grand dam des utilisateurs de ce lieu.
- Le carrelage de la Buvette doit être remplacé.

L'impact financier de tout cela est illustré dans le tableau ci-dessous.

Auberge communale de La Charrue	Fr. 5'500.--
Four Banal	Fr. 15'000.--
La Villageoise	Fr. 3'000.--
Maison de Commune	Fr. 30'800.--
Complexe de Prazqueron	Fr. 119'000.--
Collège du Rosset	Fr. 9'000.--
Collège des Esserpys	Fr. 45'500.--
Les Marais	Fr. 4'000.--
Divers et imprévus 10 % du total	Fr. 23'180.--
<u>Total</u>	<u>Fr. 254'980.--</u>
<u>Total arrondi, TTC</u>	<u>Fr. 255'000.--</u>

4. DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

Afin de couvrir cette dépense, d'une certaine manière non prévisible, la Municipalité se voit donc dans l'obligation de solliciter auprès de votre instance un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 255'000.--TTC.**

5. FINANCEMENT

La Municipalité propose de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante. L'amortissement de cette dépense se fera sur une durée de 10 ans.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE


- vu le Préavis municipal N° 43/2020 adopté lors de la séance de Municipalité du 11 mai 2020;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- ouï le rapport de la Commission Technique;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté;
- d'accorder un crédit complémentaire de **Fr. 255'000.--** TTC destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Daniel Crot

La Secrétaire a.i. :


Mélanie Hilpert

Municipal en charge du dossier : M. Luigi Mancini
Municipal en charge des finances: M. Daniel Crot, Syndic

Romanel-sur-Lausanne, le 11 mai 2020